

## Fils et Fille de la Mitzvâ

De nos jours, il n'existe pas une famille juive qui ne pense à ce moment particulier qu'est la Bar Mitzvâ du fils ou la Bath Mitzvâ de la fille. Il est presque inconcevable de ne rien faire à cet âge fatidique des 13 ans pour le garçon et 12 ans pour la fille. Cependant la majorité des juifs ne connaît pas l'origine de cette cérémonie et son véritable sens. Si vous demandez ce que signifie la Bar Mitzvâ, la plupart vous diront que, grosso modo, c'est la communion chez les juifs et le moment où l'enfant est considéré comme entrant dans l'âge adulte et sera compté pour former le minyan. Que Bar est la parole en araméen pour fils et que donc le garçon devient fils de la mitzvâ et la fille, fille de la mitzvâ. Mais si vous cherchez et demandez ce que cela peut vouloir dire, mystère ? C'est comme ça depuis toujours et puis c'est tout !

Et bien non, ce n'est pas aussi simple, comme s'il existait quelque chose de simple dans le judaïsme.

### Bath

La réponse à la réalisation de cette transformation se trouve dans l'expression même Bar (fils) et Bath (fille) Mitzvâ. En effet par la pratique des mitzvoth et par conséquent de leur apprentissage par l'étude. Le fils et la fille sont le fruit de leurs parents mais nous sommes aussi le fruit, non plus sur le plan biologique mais ontologique, des actes que nous accomplissons. Donc par et dans la mitzvâ, l'individu apprend à donner en sacrifiant son égoïsme pour les impératifs divins. La pratique nous habitue à donner de soi, à aller au delà de nos tendances égoïstes ; lorsque la halakhâ nous demande de faire plus ou mieux que ce que nous désirons, il s'agit alors de dépasser notre limite, apparemment indépassables, de la satisfaction immédiate de nos désirs. C'est dans ce sens que la Bar/Bath Mitzvâ permet aux enfants de réellement devenir adultes et que l'enfant de preneur se « convertit » au concept du don de soi et devient donneur ce qui le fait ressembler toujours plus au Créateur. Ainsi donc la Bar/Bath Mitzvâ acquière son véritable sens et n'est plus comparable à une communion mais il s'agit bien d'un passage à une autre dimension de l'individu.

Une fois le sens (ou plutôt le sens qui à mes yeux revêt le plus de signification) défini, la question est de savoir d'où vient cette cérémonie.

Comme vous le devinez ni la Torah ni la Mishnâ ne mentionne un rite ou même un âge précis pour la Bar/Bath Mitzvâ. C'est, comme souvent, le Talmud qui y fait allusion. Dans le Traité Soferim (traité qui est centré sur les règles pour les scribes et l'écriture) se pose une question sur l'éducation et la préparation des enfants, en dessous de l'âge de l'obligation des mitzvoth, à jeûner pendant une partie de Yom Kippour et donc est posée aussi la question de la date à laquelle un enfant atteint l'âge des mitzvoth et l'obligation de les observer entièrement.

Voici ce que dit le texte : « A Jérusalem il y a un bon usage, celui d'éduquer les garçons et les filles pour le jour du jeûne (Yom Kippour) [en détails]: un jeune de 11 ans (jeûne) jusqu'à la demi-journée [à l'âge de 11-12 ans les enfants jeûnent jusqu'à midi], un jeune de 12 ans et

plus [à l'âge de 12-13 ans les enfants jeûnent toute la journée], et à l'âge de 13 ans le père l'amène devant les Sages pour qu'ils le bénissent et l'encouragent, prie pour lui, afin qu'il grandisse dans la Torah et les bonnes actions. » (C'est d'ailleurs ce que le judaïsme italien pratique pour habituer les enfants au jeûne de Yom Kippour).

On constate que ce passage définit donc l'âge de 13 ans comme étant celui où l'enfant est en mesure de respecter la Mitzvâ et donc devient sa majorité. Mais on voit bien aussi que cette cérémonie n'a encore que peu à voir avec la Bar Mitzvâ tel que nous la connaissons il s'agit d'une bénédiction faite par un KhaKham ainsi que des prières pour un bon avenir de l'enfant qui arrive à l'âge de 13 ans. Rien d'une fête particulière.

Dans un texte du XI<sup>e</sup> siècle du Gaon Rabbi Yéhoudah Barbi Baroukh Asher Khai, élève d'un des plus grand rabbin allemand Rabbi Geshom nommé Or Ha-Golâ [Lumière de l'exil] (auteur de Takanot [décrets] fameux et fondamentaux dont la takanâ suspendant pour 1000ans la polygamie pour les juifs ashkenazim, autant dire que c'est une suspension définitive d'une mitzvâ de la Torah ce que seul peuvent faire de très grands rabbins reconnu unanimement, ainsi que la takanâ interdisant formellement d'ouvrir et lire un courrier qui ne vous est pas adressé), celui ci introduit une nouvelle bénédiction que doit faire le père du Bar Mitzvâ lorsque celui-ci lisait la Torah en public pour la première fois.

Cette bénédiction est : « ברוך אתה ה' אלוקינו מלך העולם שפטרני מזו » [Baroukh atah Hashem Elokenou Mélekh Ha-Olam Shé-Pétakhani Mizo] « Béni sois-tu, Hashem, notre D., Roi de l'Univers qui m'a exonéré (de la responsabilité) pour celui-ci (de l'enfant) ». Le père est responsable des actes, en particulier des transgressions, de son enfant jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge du Bar Mitzvâ. Lorsque l'enfant arrive à cet âge alors il devient responsable de toutes ses actions et le père est libéré de cette responsabilité. Cette bénédiction sera adoptée par tous et devient obligatoire pour cette raison elle est encore dite par tous les pères de nos jours. Mais encore une fois nous constatons qu'il ne s'agit pas d'une fête comme nous la connaissons aujourd'hui.

Ce n'est que dans un texte du XVI<sup>e</sup> siècle qu'il est fait mention d'une cérémonie véritable avec une séoudat Mitzvâ (un repas de fête). C'est dans des écrits du rabbin Shélomo Luria appelé Morénou Rabbi Shélomo Luria ou encore Maharshal (Pologne 1510 – 1574, rabbin kabbaliste) où il nous décrit l'usage des juifs ashkenazim (juifs allemands).

Il écrit : « La séoudat Mitzvâ de Bar Mitzvâ, qui est célébré par les Ashkenazim, semble être une mitzvâ importante et on l'observe ici. Ils font la fête, louent le Seigneur et lui récitent des prières de remerciements pour avoir permis au garçon d'atteindre sa Bar Mitzvâ et grande est la mitzvâ et celui qui l'observe (n.d.a : ici il s'agit du allusion à l'expression : plus grande est la mitzvâ et celui qui l'observe que celui qui n'a pas d'obligation et l'observe), et le père a élevé sa progéniture jusqu'à ce qu'il entre dans l'alliance de la Torah ».

Donc pour la première fois apparaît le concept de séoudat Mitzvâ et, par conséquent, de fête et cérémonie particulière liée à ce moment de la vie. Le Maharshal va d'ailleurs développer toute une argumentation pour insister sur le fait que ce repas et cette cérémonie sont une mitzvâ et même porter une argumentation pour permettre que la séouda (le repas) s'il n'est pas fait le jour même de la date d'anniversaire hébraïque de Bar Mitzvâ reste une séoudat Mitzvâ si l'enfant y fera un commentaire de la Torah. C'est donc

aussi à partir de ce moment que s'instaure cet usage de faire préparer à l'enfant un commentaire exégétique appelé Devar Torah afin de permettre que l'ensemble reste une mitzvà. En effet un des reproches qui sera fait à partir de la fin du XIXe et surtout au XXe c'est que les juifs exagèrent dans l'ostentation des fêtes de Bar Mitzvâ et en font simplement un banquet sans aucune signification. Une imitation du monde non juif. Au point que certains rabbins interdiront les séoudoth en dehors du jour même de la date du Bar Mitzvâ.

Pour ce qui concerne la Bath Mitzvâ cela est plus tardif. En effet étant donné que les filles n'ont pas l'obligation des Tefillins ni du Taleth (Châle de prière) aucune cérémonie synagogale ne pouvait, dans un premier temps, pouvoir être faite. Cependant les rabbins n'étaient pas satisfaits de cela (eh oui les rabbins). En effet les filles ne sont pas moins sensibles que les garçons à cette étape particulière de la vie. Un des premiers rabbins à insister pour que la bath Mitzvâ ait aussi une séoudat Mitzvâ est le grand rabbin de Bagdad, le rabbin Yosef Haim (1832-1904) qui parle d'une cérémonie où la fille dira la bénédiction de « ShéHékhéyanou » (bénédiction qui est dite pour un événement nouveau, au moment des fêtes ou pour l'acquisition d'un nouveau vêtement). Il dit que ce jour là, l'on doit porter les vêtements de Shabbath et faire une séoudat Mitzvâ.

Le rabbin Ovadiâ Yossef quant à lui écrit : « C'est une obligation de célébrer une Bath Mitzvâ avec une séoudat Mitzvâ ». De fait, dans les communautés italiennes et ashkenazim, une cérémonie spéciale est organisée chaque année pour les Benoth Mitzvâ qui réciteront des versets des psaumes et la bénédiction « ShéHékhéyanou » à la synagogue et recevront la bénédiction du rabbin devant l'arche de la Torah ouverte pour elles. Il est évident, donc, que la Bath Mitzvâ est elle aussi une obligation tout autant que la Bar Mitzvâ et qui ne célèbre pas ce moment est en contraste avec la tradition d'Israël. Le Rav Weinberg s'insurge contre le fait que l'on fasse une discrimination entre garçons et filles en ce qui concerne la fête qui entérine la Bar Mitzvâ et la Bath Mitzvâ. Cette discrimination blesse fortement le sentiment humain de l'adolescente.

Cela m'a étonné lorsque certains affirmaient que les orthodoxes, dont je fais partie, ne fêtent pas la Bath Mitzvâ. Ce moment est vécu aussi intensément que la Bar Mitzvâ et semble, enfin, avoir sa juste place dans les familles.

Il ne me reste plus qu'à recommander à celles et à ceux qui n'ont pas fêté ce moment essentiel de leur vie de le faire le plus vite possible.